

Inscription des participants, variante B

Le portail d'inscription pour la FFTV est en ligne depuis début août et prêt pour la saisie des inscriptions. Comme votre organisation a choisi la variante d'inscription B, nous vous prions de contrôler les données de base de votre organisation et de les compléter si nécessaire. **Nous vous prions également d'informer vos contacts des vétérans de la société FST en conséquence:**

Actuellement, les participants peuvent être saisis avec leurs passes et les rangeurs peuvent être choisis parmi ceux qui ont été pré-réservés par toute l'organisation et ceux qui sont encore libres. Ce processus durera donc encore les quatre prochains mois :
Dès le 1er août 2023, les contacts des vétérans de la société FST saisissent leurs participants avec commande de passes.
Dès le 15 décembre 2023 à 14h00, les inscriptions définitives peuvent être clôturées, à partir desquelles la facture est automatiquement générée et envoyée par e-mail.
Les rangeurs pré-réservés expirent le 15 mars 2024, seuls les rangeurs définitivement réservés sont maintenus.

Dans la variante B, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le contact des vétérans de la société FST a besoin d'une adresse e-mail dans SwissVeteran (à régler par l'administrateur des membres).
- Le contact des vétérans de la société FST a besoin dans SwissVeteran, pour chaque affiliation où il doit pouvoir s'inscrire (fusil/pistolet), d'une société FST enregistrée (à régler par l'administrateur des membres).
- Le contact des vétérans de la société FST a besoin dans SwissVeteran, pour chaque affiliation où il doit pouvoir s'inscrire, de la marque "Contact vétérans dans la société" (à régler par l'administrateur des membres).
- Le contact des vétérans de la société FST a besoin d'un login SwissVeteran (le mot de passe doit être défini par le contact des vétérans de la société FST lui-même avec "mot de passe oublié").

Pour les inscriptions de participants dans la variante B, les contacts des vétérans de la société FST peuvent inscrire les participants suivants :

- Tous les vétérans avec une affiliation où la même société de la FST est inscrite. Ceux-ci apparaissent dans le portail d'inscription dans une liste à choix.
- Tous les vétérans dans SwissVeteran avec un numéro de vétéran (99xxxxx) qui ne sont pas encore inscrits ailleurs. Dans ce cas, le numéro de vétéran doit être saisi.

Pour s'inscrire, il faut toujours passer par SwissVeteran. Si les conditions mentionnées ci-dessus sont remplies, le bouton permettant d'accéder directement au portail d'inscription y apparaît.

Les vétérans qui ne le deviendront qu'en 2024 doivent impérativement être saisis dans SwissVeteran et munis d'une affiliation pour pouvoir s'inscrire à la FFTV. Dans ce cas, l'affiliation débutera le 01.01.2024.

Remarque sur le choix des rangeurs :

Il faut toutefois veiller à ce qu'un demi-jour de cible soit d'abord occupé avant que des rangeurs soient attribués sur une deuxième cible.

(Exemple : pour 16 rangeurs, deux cibles ne sont pas attribuées de 10h00 à 12h00, mais une cible de 08h00 à 12h00).

En cas de questions ou d'erreurs :

Il sera répondu aux questions par e-mail dans un délai d'une semaine:

anmeldung@schuetzenportal.ch

dès le 19 mars 2024 jusqu'au 30 juillet 2024, le numéro de téléphone suivant sera également desservi chaque mardi de 10h00 à 11h30 : 071 380 00 14

Pendant les jours de tir, il faut contacter la Centrale de fête.